

3ème Grand Prix Cycliste de la Jeunesse Guipry-Messac

3ème Manche du Trophée Crédit Agricole Mozaic

DIMANCHE 22 Juin 2014

Comité d'organisation

Président d'Honneur	Francis Guibert
Direction de l'Organisation	Rémy Judais
Secrétariat	Lionel Dalibot/Francis Guibert
Responsables Sécurité	Anne Cheval/Francis Guibert
Circuit Arrivée	Anne Cheval/Francis Guibert
Responsable Motards	Francis Guibert
Classement Grimpeurs	Lionel Dalibot
Dossards	Redon OC Patrice Lambert
Service Médical	Maison Médicale 64 Av de la Gare à Messac et Medic'ouest sur parcours en ligne
Ambulances	Ambulances URVOY
Animateur	Philippe Lemaire/André Gauthier
Liaison Radio	CRAB
Moto - Information	CRAB
Ardoisier	Laurent Judais
Voitures Neutres	2 Véhicules neutres
Vidéo Finish	Redon OC
Classement Informatique	Redon OC Christine Pondard
Car Balai	SUPER U/Jean-Yves Lesage
Camion Balai	SARL Yvon Le Cleuyou

Collège des commissaires

Président de Jury	: Ludovic Jouan
Chronométréur 1	: Arnaud Robin
Chronométréur 2	: Typhanie Delory
Arbitre 1	: Daniel Friteau
Arbitre 2	: Eric Guillaume
Juge à l'Arrivée	: Jean-Jacques Hervé
Arbitre Moto	: Ludovic Ducloyer

Bureau du Vélo Club Guipry Messac



Président : Mr Francis Guibert

Secrétaire : Mr Lionel Dalibot

Trésorier : Mr Rémy JUDAIS

Règlement

ARTICLE 1. Organisation

Le 3^{ème} Grand Prix Cycliste de la Jeunesse Guipry-Messac est organisé par le **Vélo Club Guipry-Messac** sous le contrôle technique du Redon OC, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). Il se dispute le Dimanche 22 Juin 2014.

ARTICLE 2. Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Juniors (17/18 ans). Elle est inscrite au calendrier de la FFC en classe 1.32 (396/20) pour le classement général, Grille 106 47/5 pour le Contre la montre et grille 106 47/5 pour la course en ligne.

ARTICLE 3. Engagements

Les engagements doivent parvenir à M. Ludovic Ducloyer 7 R. des Chênes Chevaliers 35550

LIEURON

Téléphone : 02 99 34 10 70 ou 06 10 13 46 88 Pour le mardi 17 Juin au soir.

Le tarif d'engagement est de 6,50 € par coureur et par épreuve (Contre La Montre et épreuve en ligne).

ARTICLE 4. Permanences

La permanence se tiendra le Dimanche 22 Juin 2014 de 7H45 à 8H30 et de 13H00 à 13H30 à **la Salle du Conseil Municipal Avenue du Port - Guipry.**

La remise des dossiers, dossards et des plaques de cadre se fera à **la Salle des Associations rue de la libération Guipry de 7H45 à 8h45.**

La réunion des directeurs techniques se déroulera à 13H15 à la **Salle du Conseil Municipal Avenue du Port - Guipry.** Elle se déroulera en présence de la direction de l'épreuve et des membres du jury des commissaires.

ARTICLE 5. Contrôle des développements

Le contrôle des développements se fera 20 mètres avant la ligne de départ du contre la Montre au rythme des départs. Pour l'après midi il se fera sur le **parking du magasin Super U, Avenue du Port - Guipry à partir de 13h45.**

Le développement autorisé est de 7.93 mètres. Une fois le vélo contrôlé, celui-ci devra rester sur place.

ARTICLE 6. Radio tour

Les informations courses sont émises sur le canal 38. Des postes seront fournis par le CRAB à partir de 8h **sur le parking de la salle Jarnier rue de la libération - Guipry.**

ARTICLE 7. Départ

Le départ du Contre La Montre est fixé à 9H avec un départ toutes les minutes sur une base de 90 engagés.

Le départ fictif de la course en ligne sera donné à 14h15 **sur le parking du magasin Super U (Avenue du Port - Guipry).** Les coureurs seront neutralisés pendant 7,500 km jusqu'au **kilomètre 0 (Rue du tertre - Messac)** ou le départ officiel sera donné **arrêté** à 14h30.

ARTICLE 8. Assistance neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 2 voitures, avec mécanicien à bord. Les directeurs sportifs des voitures N° 1 à 5 mettront 2 roues (avant et arrière en 14 dents) dans la voiture neutre N°1, les Directeurs sportifs des voitures N°6 à 10 mettront 2 roues (avant et arrière en 14 dents) dans la voiture neutre N° 2.

Les parcours des Contre la montre et course en ligne seront fléchés au sol et verticalement pour la course en ligne par des flèches noires sur fond jaune .

ARTICLE 9. Ravitaillement

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du km 50 et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée. Une zone de ravitaillement sera marquée à partir du kilomètre 53,500 et sur 1 km.

ARTICLE 10. Arrivée

L'arrivée étant jugée sur un circuit de 6,300 km à parcourir 5 fois, l'entraide entre les coureurs ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve.

Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés à l'entrée du circuit.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 11. Classement général Individuel

Le classement général individuel sera jugé par addition des temps réalisés le matin sur le Contre la montre et ceux jugés par le juge à l'arrivée au terme de l'épreuve en ligne sur la ligne d'arrivée située route de Pipriac à Guipry sous la banderole « ARRIVEE ».

Le juge à l'arrivée sera aidé par un système de vidéo finish.

ARTICLE 12. Classement Junior 1ère année

Le classement des juniors 1^{ère} année est établi en fonction du classement général individuel et est ouvert aux coureurs ayant 17 ans dans l'année (né en 1997).

ARTICLE 13. Classement « Meilleur Grimpeur »

Le classement du « Meilleur Grimpeur » sera obtenu par l'addition des points obtenus aux 5 classements intermédiaires.

Chaque classement intermédiaire attribuera les points suivant : 5 – 3 – 2 – 1 à l'exception des classements « meilleur grimpeur » de Saint Ganton et de la côte du sapin (entre st Malo de Phily et Bain de Bretagne) où les points sont doublés.

En cas d'égalité aux points, les critères suivants seront appliqués pour départager les concurrents :

1. Nombre de victoires dans les classements grimpeurs
2. Place lors du 5^{ème} et dernier classement
3. Place lors du 4^{ème} classement
4. Place lors du 3^{ème} classement
5. Place lors du 2^{ème} classement
6. Place lors du 1^{er} classement

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, le coureur doit terminer l'épreuve.

Les 5 grimpeurs attribuant des points pour ce classement sont :

- Km 9,820 : Côte des corbinières
- Km 16,220 : Côte de Saint Ganton (points doublés)
- Km 53,460 : Côte de Saint Malo de Phily
- Km 62,730 : Côte du Sapin (points doublés)
- Km 82,700 : côte d'arrivée au 1er passage sur la ligne

ARTICLE 14. Classement par équipe

Le classement par Equipe sera obtenu par l'addition des places des 3 premiers coureurs de chaque équipe.

En cas d'égalité, la place du premier coureur de chaque équipe concernée par cette égalité départagera celles-ci.

ARTICLE 15. Protocole

Le protocole est divisé en 3 parties :

1. Protocole du Contre La Montre

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium situé à proximité de la ligne d'arrivée à Guipry route de Pipriac pour la remise des gerbes : Les trois premiers du Contre La Montre.

Un maillot jaune distinctif sera remis au vainqueur du Contre La Montre qui devra le porter lors de la course en ligne de l'après midi.

2. Protocole Général à l'issue de la course en ligne sur le podium d'arrivée :

- Le vainqueur du classement général
- Le vainqueur du Contre La Montre
- Le vainqueur de l'épreuve en ligne
- Le deuxième de l'épreuve en ligne
- Le troisième de l'épreuve en ligne
- Le meilleur grimpeur
- La meilleure équipe (3 premiers coureurs)
- Le meilleur junior 1^{ère} année
- Le premier coureur du Redon OC
- Le premier junior local

3. Protocole Officiel 30 minutes après l'arrivée dans la salle des fêtes de Guipry avenue du port obligatoire pour :

- Le vainqueur du classement général
- Le vainqueur du Contre La Montre
- Le vainqueur de l'épreuve en ligne
- Le meilleur grimpeur
- La meilleure équipe (3 premiers coureurs)
- Le meilleur junior 1^{ère} année
- Le premier du Challenge Crédit Agricole Mozaic
- Le premier coureur du Redon OC

ARTICLE 16. Règlement antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.
Le contrôle antidopage a lieu : salle Des Associations rue de la libération Guipry.

ARTICLE 17. Prix

Les grilles de prix de la tarification 2014 de la FFC retenues par l'organisateur s'appliqueront pour le Contre La Montre, la course en ligne et le classement général.

ARTICLE 18. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable et sera mis en œuvre par le jury des commissaires.

**Un plateau repas froid au prix de 10 euros est à réserver
avant le lundi 16 juin 20H auprès de Mme Hervé Marilyne
tél : 06 70 73 19 72.**

Schéma de la caravane



A L'AVANT DE LA COURSE

- 1 Voiture ouvreuse (signalétique course cycliste – sonorisation) Crédit Agricole :
- 2 Voiture Directeur Organisation :
- 3 Voiture liaison radio + téléphone : CRAB
- 4 Voiture invités avec speaker :
- 5 Voiture invités
- 6 1ère Voiture dépannage neutre :
- 7 Voiture chronométreur
- 8 Voiture Juge à l'arrivée :
- 9 1ère Voiture Commissaire :
- 10 Moto Commissaire :
- 11 Moto Ardoisier :
- 12 Moto info :

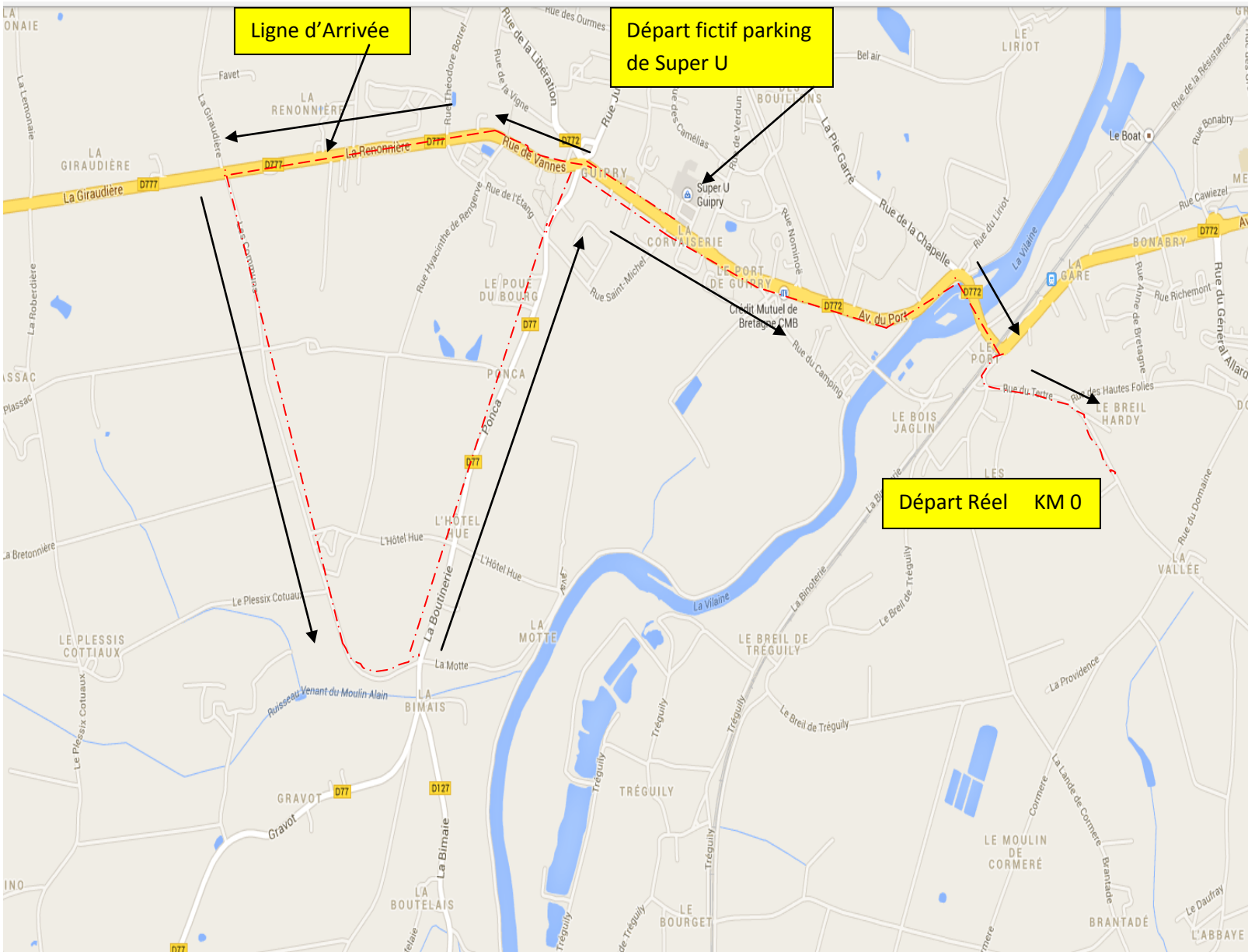
PELTON



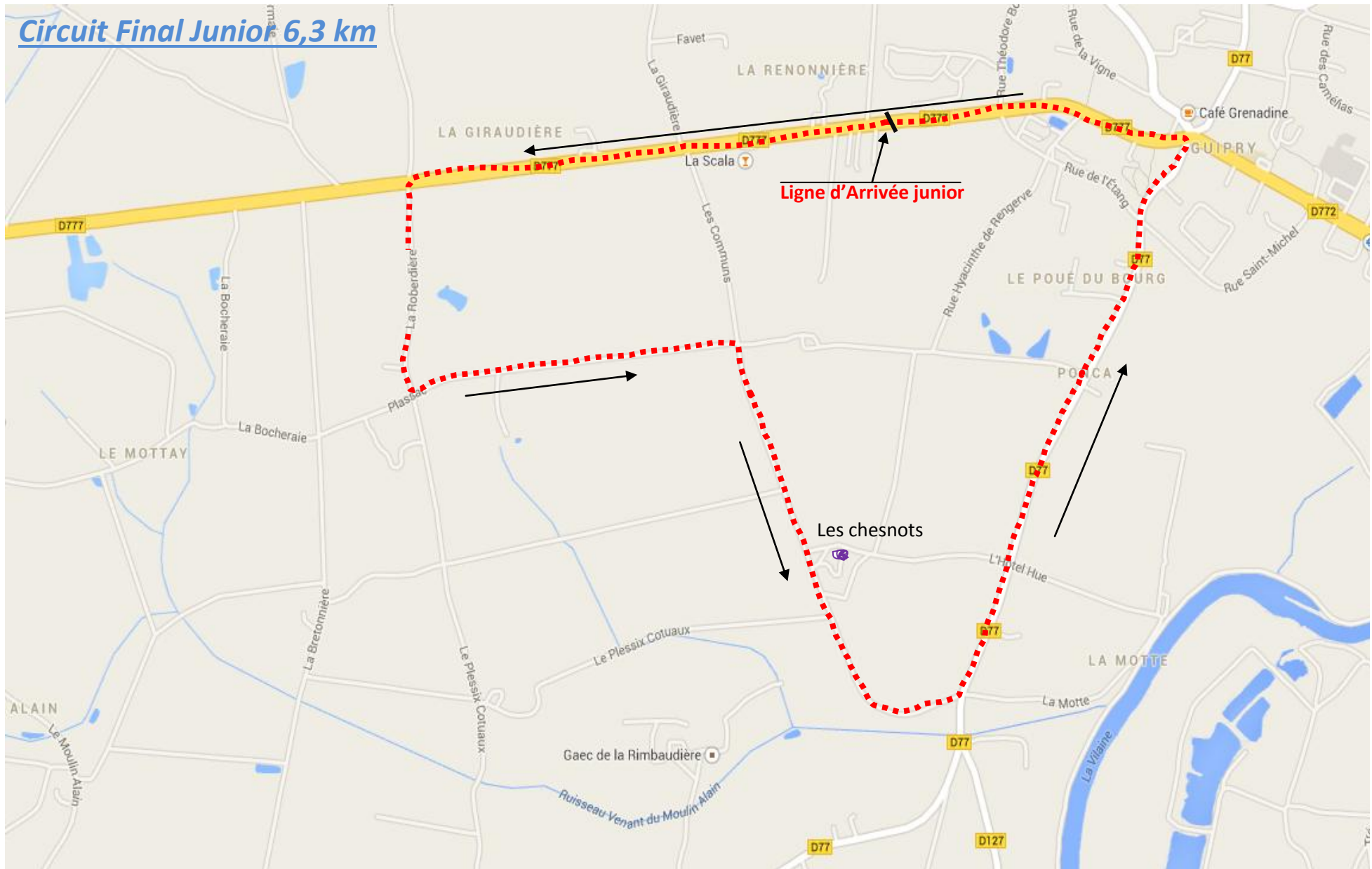
A L'ARRIERE DU PELTON

- 13 Voiture Président du Jury :
- 14 Voiture médecin :
- 15 2^{ème} Voiture Commissaire :
- 16 2^{ème} Voiture dépannage neutre :
- 17 Toutes les voitures Directeurs sportifs :
- 18 Ambulance
- 19 Car Balai :
- 20 Camion Balai :

Parcours neutralisé



Circuit Final Junior 6,3 km

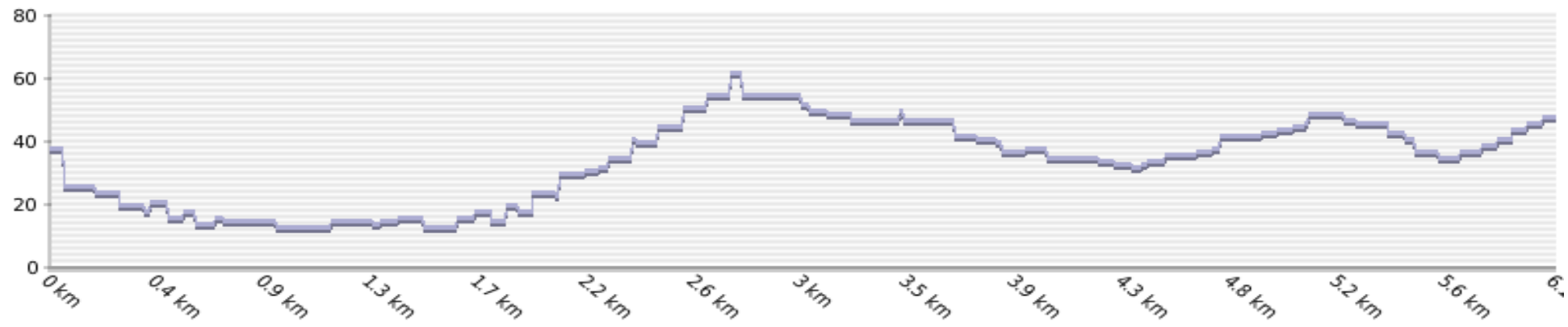


Circuit contre la montre

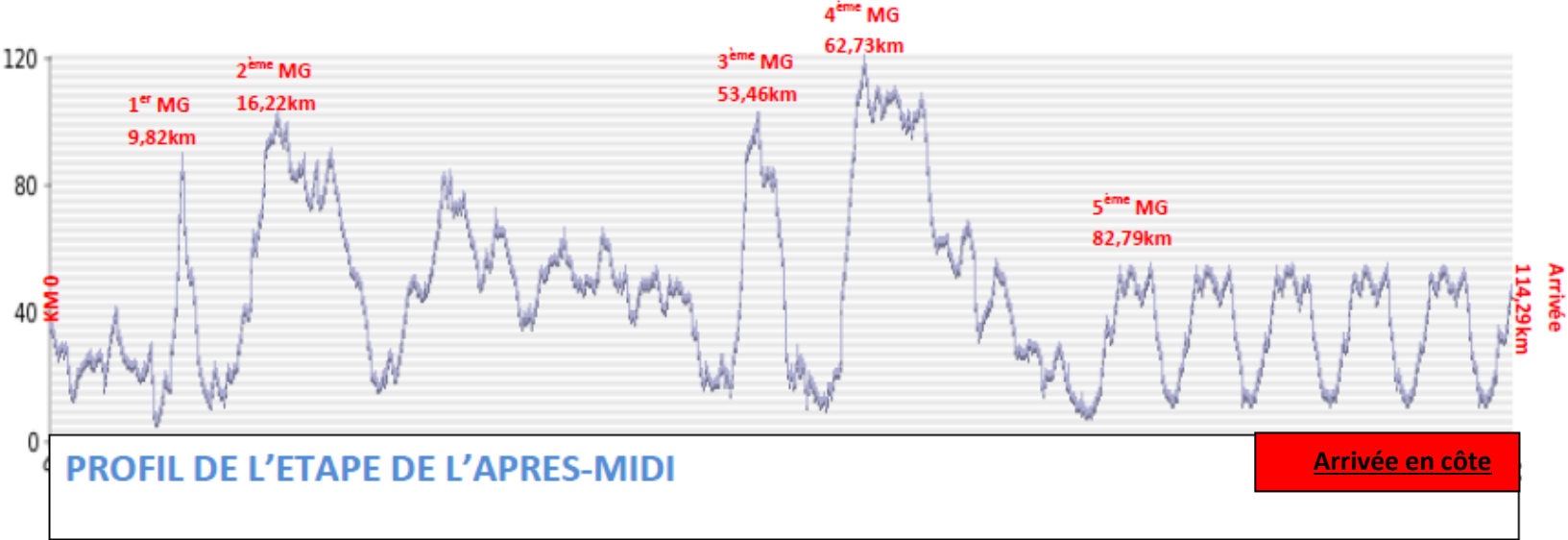


Profils :

Contre La Montre :



Circuit en ligne



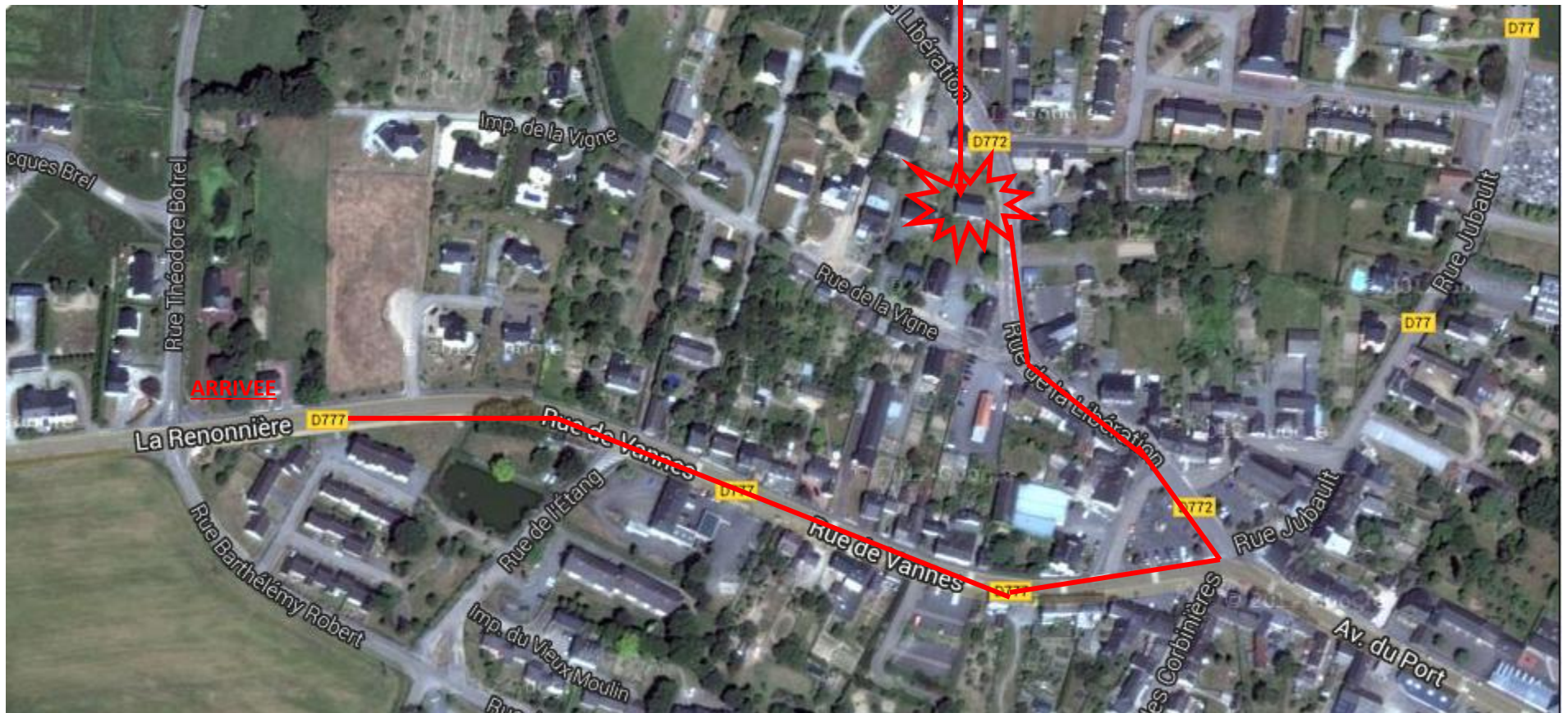
ITINERAIRE du 3ème Grand Prix de la Jeunesse de Guipry-Messac du 22 Juin 2014

Epreuve Junior

N° Routes	Communes traversées par l'épreuve Junior Guipry-Messac		MG	Kilométrage			KM/H			Dg	
				Restant	Partiel	Fait	38	40	42		
Avenue du Port D777	Guipry	Parking SUPER U		0	0	0	14:15	14:15	14:15		
VC	id	Route de Pipriac									
D77 / D777	id	Route des communs		Secteur de 7,500kms neutralisé							
D77 / D777	id	Rte de l'hotel hue et avenue du port									
Rue St Augustin	Messac	Départ réel KM 0		114,29	0,00	0,00	14:30	14:30	14:30		
D69/D53	Messac	Carrefour de Pily		110,69	3,60	3,60	14:35	14:35	14:35	Dg	
D53	id	Château de Boeuvres		107,46	3,23	6,83	14:40	14:40	14:39		
D53	Messac	PN 24 de Boeuvres		106,88	0,58	7,41	14:41	14:41	14:40	Dg	
D53	Messac	Bas de cote de Corbinières		105,47	1,41	8,82	14:43	14:43	14:42		
D127	Guipry	Sommet de la côte des Corbinières	MG	104,47	1,00	9,82	14:45	14:44	14:44		
D127	Langon	Tunnel SNCF		102,73	1,74	11,56	14:48	14:47	14:46		
D127/D54	Langon	Port de Roche		101,45	1,28	12,84	14:50	14:49	14:48		
D54	Saint Ganton	Le Bourg	Points Doublés	MG	98,07	3,38	16,22	14:55	14:54	14:53	X2
D54	id	Carrefour de la Manchonnais		95,29	2,78	19,00	15:00	14:58	14:57		
D77	id	Village des Emaileries		90,92	4,37	23,37	15:06	15:05	15:03		
D77	id	Village de Gravot		88,67	2,25	25,62	15:10	15:08	15:06		
VC	Guipry	Village de Plassac		86,78	1,89	27,51	15:13	15:11	15:09		
D777	id	Carrefour plassac/route de pipriac		86,35	0,43	27,94	15:14	15:11	15:09		
D777	Pipriac	Bois de Courteville		83,49	2,86	30,80	15:18	15:16	15:14		
VC	Pipriac	pont sur 2x2 voies La Planchette		82,82	0,67	31,47	15:19	15:17	15:14		
VC	Lieuron	Courbouton Rond Point		81,58	1,24	32,71	15:21	15:19	15:16		
D352	Lieuron	bourg de Lieuron (église)		77,47	4,11	36,82	15:28	15:25	15:22		
D50	Lohéac	Musée de l'automobile		73,87	3,60	40,42	15:33	15:30	15:27		
VC/D772	Guipry	Carrefour de la bizaie		71,80	2,07	42,49	15:37	15:33	15:30		
VC	Guipry	Carrefour de godier		70,55	1,25	43,74	15:39	15:35	15:32		
VC/D49	Guipry	carrefour de maupertuis		69,26	1,29	45,03	15:41	15:37	15:34		
D42	St Malo de Phily	bas de la cote de la bruère		62,19	7,07	52,10	15:52	15:48	15:44		
D42	St Malo de Phily	Cote de la bruère	MG	60,83	1,36	53,46	15:54	15:50	15:46		
D42	St Malo de Phily	Zone de Ravitaillement	début	60,69	0,14	53,6	15:54	15:50	15:46		
D42	St Malo de Phily	Zone de Ravitaillement	fin	60,03	0,66	54,26	15:55	15:51	15:47		
VC	St Senoux	bas de la cote de Cambrée (épingle à cheveu)		57,45	2,58	56,84	15:59	15:55	15:51	Dg	
D42	Pléchatel	Pont et Passage à Niveau SNCF N°15		54,44	3,01	59,85	16:04	15:59	15:55		
D42	Pléchatel	Bas de la cote du sapin		53,45	0,99	60,84	16:06	16:01	15:56		
D42	Pléchatel	Haut de la cote du sapin	Points doublés	MG	51,56	1,89	62,73	16:09	16:04	15:59	X2
D42	Pléchatel	Entrée de la carrière de montserrat (danger haricot)		50,78	0,78	63,51	16:10	16:05	16:00	Dg	
D42	Bain de Bgne	Caserne des pompiers (danger haricot)		46,86	3,92	67,43	16:16	16:11	16:06	Dg	
D53	Bain de Bgne	Carrefour de la filousais rte de la noë-blanche		44,43	2,43	69,86	16:20	16:14	16:09		
D53	La Noe Blanche	Carrefour de la croix blanche		39,86	4,57	74,43	16:27	16:21	16:16		
D52	Messac	Entrée rue de la margaterie		36,08	3,78	78,21	16:33	16:27	16:21		
D772	Messac	Carrefour Avenue de pelouine		35,55	0,53	78,74	16:34	16:28	16:22		
D51	Messac	Rond point de bon abri		35,07	0,48	79,22	16:35	16:28	16:23	Dg	
D772	Messac	Passage à niveau SNCF		34,11	0,96	80,18	16:36	16:30	16:24	Dg	
D777	Guipry	Entrée sur le circuit		32,27	1,84	82,02	16:39	16:33	16:27		
D777	Guipry	1er Passage sur la ligne	MG	31,50	0,77	82,79	16:40	16:34	16:28		
D777	Guipry	2ème Passage sur la ligne		25,20	6,30	89,09	16:50	16:43	16:37		
D777	Guipry	3ème Passage sur la ligne		18,90	6,30	95,39	17:00	16:53	16:46		
D777	Guipry	4ème Passage sur la ligne		12,60	6,30	101,69	17:10	17:02	16:55		
D777	Guipry	5ème Passage sur la ligne		6,30	6,30	107,99	17:20	17:11	17:04		
D777	Guipry	6ème Passage sur la ligne ARRIVEE		0,00	6,30	114,29	17:30	17:21	17:13		
Attribution des Points aux 4 premiers coureurs de chaque Classement " MG " 5. 3. 2. 1 pts											
Drapeau jaune>	Terre Plein, Chaussée rétrécie: Points dangereux ==> (Dg) email: francis.guibert55@wanadoo.fr A Jour le 10 AVRIL 2014										
Contact >	Organisation: VELO CLUB GUIPRY MESSAC / TEL 06 40 59 13 97 ou 02 99 34 69 79 /francis.guibert55@wanadoo.fr										

Plan d'accès au contrôle antidopage

Salle des Associations rue de la Libération



Liste des hôpitaux

- **Centre Hospitalier et Universitaire de Rennes (CHU)**
2 r Henri Le Guilloux
35000 RENNES
02 99 28 43 21

- **Centre Hospitalier Régional et Universitaire (CHRU)**
Hôtel Dieu
2 r Hôtel Dieu
35000 RENNES
02 99 28 43 21

- **Centre Hospitalier Régional et Universitaire (CHRU)**
Hôpital Sud
16 bd Bulgarie
35200 RENNES
02 99 28 43 21

- **Polyclinique Sévigné**
Service d'Urgence
3 r Chêne Germain
35576 CESSON SEVIGNE CEDEX
02 99 25 52 49

- **Hopital de Redon**
Service d'Urgence
8 Rue Étienne Gascon, 35600 Redon
02 99 71 71 71

Restauration

- **Hôtel Restaurant Le Carré d'As**
118 Avenue de la gare Messac
02 99 34 27 79